



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

limitations de vitesse

Question écrite n° 36444

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le projet de réduction des limitations de vitesse. La baisse du nombre de victimes de la route est et doit demeurer une priorité absolue. N'y aurait-il qu'une seule victime par an, ce serait une victime de trop ! Pour autant, cela ne doit pas nous empêcher de faire preuve de discernement quant à l'arsenal des mesures à mettre en place pour diminuer le nombre de morts. Depuis une dizaine d'années les politiques publiques en matière de sécurité routière ont principalement ciblé la vitesse comme facteur principal de risque. Chacun sait pourtant qu'en ce domaine les comportements de la grande majorité des conducteurs ont fortement évolué et que la mortalité sur les routes a bien d'autres causes que la vitesse. Aujourd'hui de plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer le renforcement d'un arsenal répressif concentré autour de la vitesse et dont la légitimité paraît de plus en plus contestable aux yeux de nombreux automobilistes. À l'heure où le nombre de morts sur les routes est en baisse très sensible (- 5,7 % en juillet 2013 par rapport à juillet 2012) tout nouveau projet de réduction des limitations de vitesse est fortement contesté par une majorité de conducteurs qui préconisent une réorientation des politiques publiques de sécurité routière vers d'autres facteurs de risque que la vitesse. Il lui demande de lui indiquer quelles sont ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36444

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [27 août 2013](#), page 8940